BRUCHE MOSSIG
PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

ADEUS
L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise

PLAN CLIMAT BRUCHE MOSSIG

LIVRE BLANC DE LA CONCERTATION

Parc de la Brasserie 1 rue Gambrinus 67190 MUTZIG
Téléphone 03 88 97 25 44 Courriel contact@bruche-mossig.fr

WWW.BRUCHE-MOSSIG.FR

TABLE DES MATIERES

Le plan climat, C'est vous qui en parlez ....- 4 -

INTRODUCTION 5

I | Contexte national et territorial 6

Prise en compte dans les politiques publiques 7

Présentation du PCAET 7

II | Présentation de la démarche de concertation du PCAET Bruche Mossig 8

Périmètre et gouvernance 8

Méthode et dispositif de communication 9

Ateliers experts 10

Reunions specifiques avec les elus 10

Reunions publiques 11

III | Bilan de la concertation 11

IV | Club Climat 20

LE PLAN CLIMAT, C'EST VOUS QUI EN PARLEZ …

LA TRANSITION ECOLOGIQUE C'EST…

Pour améliorer notre quotidien

Pour préserver la nature et notre avenir

Une image bénéfique pour le territoire

Une question de santé pour l'homme

Un effort indispensable pour nos enfants

CONTRAINTE OU OPPORTUNITE ?

L'écologie doit être un progrès

La sobriété peut prendre une forme moralisatrice

L'approche énergétique peut être créatrice d'emplois

Le changement est à voir sous un angle opportuniste

C'est une opportunité et un sens pour les générations futures

Les changements nécessitent des efforts mais ce n'est pas une contrainte

Une évidence, le coût de l'inaction est bien plus élevé !

Une opportunité à changer nos comportements et notre modèle social

A L'ECHELLE DU CITOYEN ?

Ensemble uniquement, on pourra faire la transition !

Le citoyen peut voter, le consommateur peut choisir, donc l'individu a la capacité d'influencer son environnement

On doit apporter notre part

INTRODUCTION

La lutte contre le dérèglement climatique est un enjeu planétaire mais aussi, et surtout, un enjeu de territoire, là où se trouvent toutes les forces vives : élus et aménageurs, acteurs économiques, habitants et associations. Cette dimension territoriale est au cœur du Plan Climat Bruche Mossig.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un document de planification qui se veut transversal, et porteur pour les trois intercommunalités composant le PETR Bruche Mossig : les communautés de communes de la Mossig et du Vignoble, de la Région de Molsheim-Mutzig et de la Vallée de la Bruche. Traitant de thématiques aussi variées que l'habitat, le transport, le développement économique et de l'emploi, la gestion des espaces et des ressources naturelles et la qualité de vie, il constitue le rouage essentiel dans la planification territoriale, énergétique et environnementale. La diversité des enjeux touchés par la démarche du PCAET justifie qu'elle ne peut être portée uniquement par la collectivité pilote. La mobilisation de tous les acteurs est indispensable : c'est dans cette optique qu'a été mise en place la démarche de concertation, obligatoire règlementairement et permettant une adhésion forte des acteurs locaux dans l'élaboration de ce PCAET.

Pour répondre à ce besoin, et au travers d'outils mis en œuvre par le PETR Bruche Mossig, les élus, entreprises, associations, et habitants ont formulé des attentes et des propositions d'actions pour leur territoire. Le présent livre blanc constitue la mémoire de ces travaux de concertation et de co-construction, réalisés en 2019.

I | CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL

Selon Météo France, les effets du dérèglement climatique sont déjà perceptibles sur le territoire. Dans la région du Rhin Supérieur, au cours des dernières 50 années :

- La température moyenne a augmenté de 0,6 à 1,5 °C
- Les années 2016, 2017, 2018 et 2019 sont parmi les plus chaudes jamais enregistrées
- La date de floraison a avancé de 15 jours, celle de la maturité du raisin d'environ 23 jours.

Des évènements climatiques de haute intensité ont récemment marqué le territoire : périodes de canicule, prolifération de scolyte, coulée d'eau boueuse, etc. C'est pourquoi il convient de se mobiliser et d'agir. Une stratégie climat-air-energie sur un territoire est la juste synthèse de deux stratégies complémentaires, dont l'objectif est d'infléchir les conséquences de ces événements climatiques et de réduire nos impacts sur la qualité de l'air et le dérèglement climatique : atténuer le dérèglement climatique en limitant nos impacts, notamment en termes de gaz à effet de serre (GES), et adapter le territoire aux effets de ce changement.

Stratégie d'atténuation

L'atténuation du changement climatique signifie principalement une diminution de son degré de réchauffement. Celle-ci passe par la réduction des émissions de GES qui en sont la cause principale, mais aussi des émissions de polluants. Des objectifs quantitatifs ont été fixés. En France, c'est l'objectif « neutralité carbone » qui fait référence. La neutralité carbone implique un équilibre entre les émissions de carbone et l'absorption du carbone de l'atmosphère par les puits de carbone à horizon 2050.

Stratégie d'adaptation et de résilience

Mais le changement climatique est déjà là et produit des effets irréversibles sur le territoire. Il est donc nécessaire de s'adapter. Cela passe par :

- La protection des biens et des personnes (face au danger des canicules, des risques d'inondation, de la difficulté à se chauffer dans son logement…)
- L'entretien et la préservation du patrimoine naturel (forêts, zones humides…)
- L'aménagement de l'espace urbain (ordonnancement urbain et bâti ; fontaines et points de rafraîchissement, espaces verts et végétalisation…)
- La diminution des émissions de polluants pour limiter l'effet « îlot de chaleur ».

PRISE EN COMPTE DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

La lutte contre le changement climatique revêt une dimension politique importante. A différentes échelles, des mesures ont été prises ces trois dernières décennies pour limiter le réchauffement climatique.

La stratégie nationale repose essentiellement sur **l'action locale des territoires.** En effet, cette échelle est la plus créatrice d'actions innovantes et performantes. Le Plan Climat est la déclinaison locale et opérationnelle des accords internationaux, nationaux et régionaux sur le climat. C'est la réponse collective construite par les acteurs du territoire aux enjeux de qualité de l'air, d'énergie et de changement climatique.

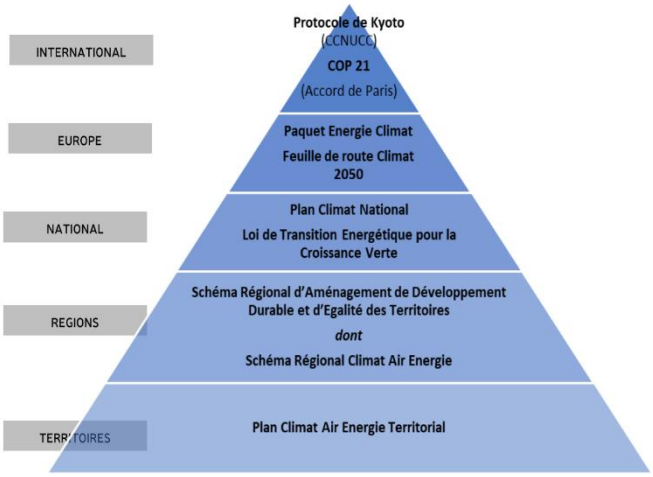

PRESENTATION DU PCAET

Un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET, ou simplement Plan Climat) est un projet territorial de développement durable et de transition énergétique dont la finalité est la lutte contre le changement climatique et l'adaptation du territoire. Le résultat visé est un territoire résilient, robuste, adapté aux évolutions climatiques, au bénéfice de sa population et de ses activités.

Comme introduit précédemment, le PCAET vise deux objectifs :

- Atténuer / réduire les émissions de gaz à effet de serre pour limiter l'impact du territoire sur le changement climatique ;
- Adapter le territoire au changement climatique pour réduire sa vulnérabilité

Il construit une démarche complète et structurée qui prend en compte de nombreux critères incluant :

- Les émissions de GES du territoire et le carbone stocké par la nature (sols, forêts) ;
- Les consommations énergétiques et les réseaux associés ;
- Les émissions de polluants atmosphériques ;
- Le potentiel en énergies renouvelables du territoire ;
- La vulnérabilité aux effets des changements climatiques.

Des diagnostics sur chacun de ces aspects ont été réalisés par l'ADEUS (Agence de Développement et d'Urbanisme de l'agglomération Strasbourgeoise) pour identifier les enjeux spécifiques du territoire. La démarche de co-construction est composée, après partage de ces diagnostics, d'une phase de concertation avec élus, représentants des collectivités, partenaires institutionnels, acteurs économiques, et habitants pour déterminer les actions à mettre en place sur le territoire dans le cadre du PCAET. Le PCAET constitue ainsi un acte politique majeur qui invite les forces du territoire à travailler ensemble, à formaliser et à s'approprier un nouveau mode de développement plus durable et participatif. Il constitue un cadre d'engagement pour le territoire.

II | PRESENTATION DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION DU PCAET BRUCHE MOSSIG

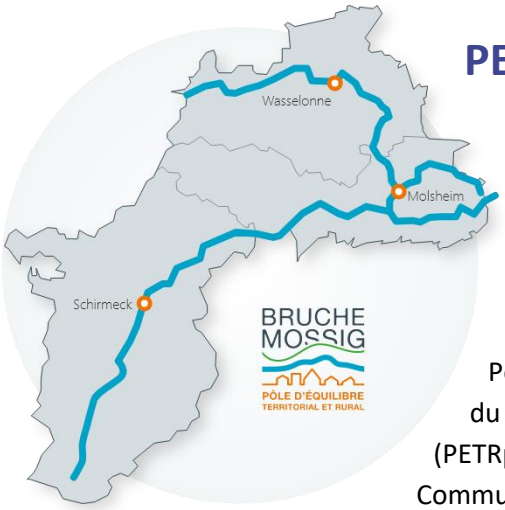

PERIMETRE ET GOUVERNANCE

Les enjeux climatiques sont par nature transversaux, et ne se limitent pas à un périmètre géographique. L'articulation des différentes politiques publiques et la coopération des acteurs du territoire sont indispensables pour répondre au défi climatique et écologique.

Pour ces raisons, sur le territoire Bruche Mossig, l'élaboration du PCAET a été confiée au Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETRpar les trois communautés de communes le composant : la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche, la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig, et la Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble, le PETR regroupe 68 communes totalisant 87 000 habitants (données INSEE 2017). Cette mise en commun du PCAET par trois intercommunalités est très rare en France, le travail mené par le PETR est donc assez inédit, et présente l'avantage d'être cohérent avec d'autres documents de planification comme le SCoT Bruche Mossig, et de mettre en commun les forces vives du territoire.

La mise en œuvre du Plan Climat relèvera cependant des trois intercommunalités, appuyés par le PETR.

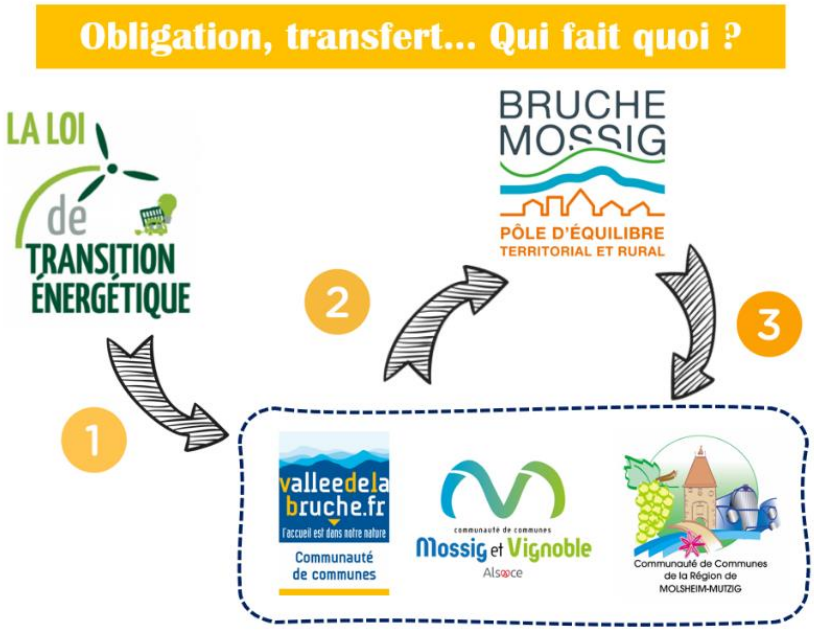

1 – La loi Transition Energétique pour la Croissance Verte oblige les intercommunalités de plus de 20000 habitants à réaliser un PCAET

2 – Les 3 Communautés de Communes ont transféré la compétence d'élaboration du PCAET au PETR

3 – L'exécution du Plan Climat relèvera des trois Communautés de Communes.

METHODE ET DISPOSITIF DE COMMUNICATION

Au-delà de la mise en place administrative et technique du Plan Climat, sa mise en œuvre repose sur un socle : celui de la mobilisation et de l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire.

La concertation s'est structurée en trois temps, avec la participation de :

- D'acteurs « experts » les 28 et 29 août
- D'élus le 12 septembre
- De citoyens les 17, 19 et 24 septembre

La communication s'est faite grâce aux relais des communes, aux articles de presse, à l'affichage dans de nombreux commerces du territoire, au réseau du Pays Bruche Mossig Piémont et aux relais des associations du territoire.

LA CONCERTATION EN QUELQUES CHIFFRES…

5 Lieux

10 Evenements

27h de Concertation

184 Personnes

264 Propositions

+500 Post-it

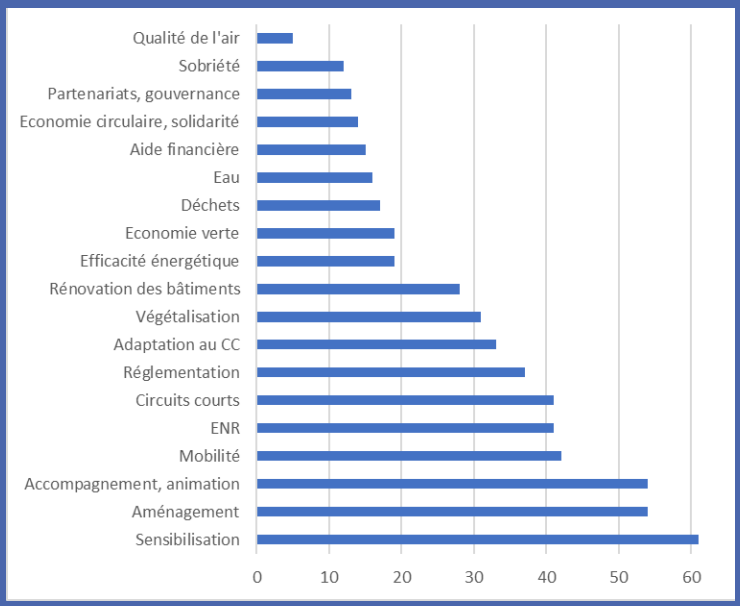

Typologie des actions proposées

ATELIERS EXPERTS

A l'issue du diagnostic, quatre thématiques principales se sont dégagées : la **mobilité**, le **résidentiel**, l'**adaptation au changement climatique** et les **énergies renouvelables**. Pour initier la phase de concertation, des acteurs spécialistes de chaque filière ont été invités à contribuer durant une matinée. Le PETR et son partenaire l'ADEUS ont souhaité s'entourer d'acteurs reconnus pour solliciter un regard averti sur le diagnostic, développer les enjeux identifiés et cerner les orientations stratégiques pour le futur plan climat.

Près de 70 personnes ont participé à ces ateliers, composés d'acteurs aux profils variés : responsable de service ou chargé de mission au sein de collectivités (Conseil Régional et Départemental, Communauté de communes), acteurs institutionnels (Chambre d'Agriculture, Chambre des Métiers de l'Artisanat), professionnels (artisans, bureaux d'études, entreprises variées), associatifs et citoyens.

Les ateliers se sont déroulés en trois temps :

1 - « Idé'actions » : Proposer des actions

2 - Débat : Identifier les freins et les avantages

3 - Priorisation : Hiérarchiser les actions

Deux types d'évènements ont eu lieu : des moments spécifiques avec les élus du territoire, et une phase de concertation publique élargie aux citoyens et professionnels.

REUNIONS SPECIFIQUES AVEC LES ELUS

Les élus des trois communautés de communes ont été sollicités à plusieurs reprises pour le Plan Climat. Au début de l'été, un questionnaire à l'issue de la restitution du diagnostic était déstiné pour recenser leurs impressions relatives à l'état des lieux du territoire. Le temps fort de la mobilisation des élus s'est déroulé le 12 septembre 2019 à Dorlisheim où près de 40 élus ont travaillé autour de trois thématiques : la **mobilité**, le **résidentiel** et les **énergies renouvelables**. Un premier atelier avait pour objectif de débattre sur les intérêts et les difficultés d'actions sur ces trois secteurs. Dans un second temps, les élus se sont prêtés à un exercice de prospection à l'échelle communale.

REUNIONS PUBLIQUES

Des temps de concertation destinés destinée aux habitants, travailleurs, entrepreneurs et élus du territoire ont été proposés à La Broque, Mutzig et Wasselonne.

Après une rapide présentation de la démarche PCAET et des éléments-clefs du diagnostic, des ateliers ont permis de recueillir des contributions et remarques sur les actions possibles du futur Plan Climat Bruche Mossig. Ces soirées interactives ont fait émerger la parole et la réflexion autour de différentes thématiques (bâtiments, mobilité, agriculture, adaptation au changement climatique, énergies renouvelables et entreprises).

III | BILAN DE LA CONCERTATION

Avertissement méthodologique

Le Livre Blanc de la concertation est la traduction fidèle des échanges qui se sont tenus avec les habitants du territoire et les acteurs institutionnels et professionnels au sein des ateliers thématiques. Les actions décrites dans les pages qui suivent sont les propositions émises lors de la concertation, elles ne préjugent pas du contenu du document final du PCAET Bruche Mossig mais en constituent une base forte sur laquelle les collectivités pourront s'appuyer afin de construire leur politique climat-air-énergie pour répondre aux enjeux du territoire.

Mobilité & Transport

Tout l'enjeu de la mobilité durable revient à trouver l'équilibre entre le droit à la mobilité pour tous et le respect de l'environnement. De nouvelles solutions doivent être développées pour offrir aux citoyens une pluralité de moyens de transport (train, bus, vélo, voiture, marche…) peu consommateurs en énergie et accessibles, ainsi que les services associés, afin de répondre aux besoins et assurer une mobilité sans rupture.

PENSER UN AMÉNAGEMENT POUR UNE MOBILITE ET DES SERVICES DE PROXIMITE

Le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) Bruche Mossig repose sur trois orientations :

• un développement économique et urbain durable

• une protection forte des espaces agricoles et naturels

• la maîtrise des déplacements par le renforcement de l'offre de transport public et le développement d'alternatives à l'usage individuel de l'automobile.

Le Plan Climat Énergie Territorial (PCET) viendra renforcer le SCoT sur le thème de l'aménagement et de l'urbanisme en intégrant les aspects liés à la maîtrise de l'énergie et au changement climatique

Les participants à l'atelier ont exprimé leur désir d'évolution dans les pratiques de déplacements sur le territoire. Ils ont soulevé en premier lieu l'importance de penser un aménagement non plus sous la focale d'une mobilité automobile mais davantage sur la **proximité des fonctions et des services**. Les déplacements résultent d'une organisation spatiale, par conséquent de nombreux participants ont proposé des actions portant sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme.

Les actions formulées vont dans le sens d'une forme de sobriété dans la consommation foncière, à la fois pour le résidentiel et pour les activités commerciales dans le but de limiter l'étalement urbain. D'autres actions mettent en avant le besoin de dynamiser les centres bourgs pour assurer la disponibilité des services et l'accès aux produits « communs ».

DÉVELOPPER LES INFRASTRUCTURES DES MOBILITÉS ACTIVES

La qualité allouée aux aménagements et au confort de déplacement est primordiale dans le choix du mode de déplacement selon les participants. L'aménagement des circulations piétonnes et cyclistes, aux échelles communales mais aussi intercommunales représente donc un enjeu majeur pour les habitants et travailleurs.

Sur le territoire, les déplacements entre 1 et 3 km, sont réalisés à 77% en voiture

Les propositions sont en faveur de la **sécurisation des déplacements actifs** et de la nécessité d'une **offre de stationnement sûre et en nombre**. Il a été considéré que la difficulté principale réside dans le partage de la voirie avec les automobiles et les poids lourds. Les centres urbains peuvent êtres synonymes de tension entre les usagers de la voirie. Par conséquent, les participants ont préconisé de sécuriser les trajets piétons et cyclistes, d'éviter les discontinuités sources de ralentissement et d'insécurité, et jusqu'à prioriser les modes de déplacements doux à la circulation motorisée. Outre la voirie, la pratique du vélo rencontre un autre problème, celui du stationnement. Le vol de vélo représente un frein à son développement, et cela peut résoudre son propriétaire à abandonner ce mode de déplacement. Pour répondre à l'objectif de promouvoir ce dernier, les participants ont partagé le besoin d'une amélioration conséquente d'équipements de stationnements vélo.

RENFORCER LES TRANSPORTS EN COMMUN

À l'échelle du territoire Bruche Mossig l'offre de transports s'articule autour d'un réseau routier et ferré structurant de qualité :

- La RD 1420 et la ligne TER entre Strasbourg et Saâles pour la vallée de la Bruche
- La RD 1004 et La ligne de Bus 230 (Transport en Site Propre Ouest) pour Mossig et le Vignoble

Autour de ces axes et pour les trajets supérieurs à 1 km, une très grande majorité des déplacements sont réalisés en voiture.

9% des déplacements domicile-travail sont réalisés en transport en commun par la population active du territoire.

Les 5 principaux pôles générateurs des déplacements pendulaires réalisés par la population active du territoire Bruche-Mossig regroupent à eux seuls 42% des déplacements domicile-travail. Toutes ces communes (Strasbourg, Molsheim, Schirmeck, Mutzig et Wasselonne) sont desservies par les transports en communs.

Les participants ont indiqué leur souhait de **renforcer les transports en commun** suivant le précepte de « l'offre qui crée la demande » en augmentant les cadences et les amplitudes horaires. De plus, la majorité des participants ont fait part de leur intérêt pour la création d'un comité des mobilités d'usage dans chaque territoire, notamment dans le but de consulter les habitants et travailleurs pour aboutir à une offre attractive en transport en commun. L'aspect du coût a également été abordé, un bon nombre d'avis sollicitant la mise en place d'une tarification incitative, à l'aide d'un « pass transport ». Quelques-uns ont proposé la gratuité des transports en commun. Enfin, le besoin de créer des lignes inter-village a été exprimé, principalement par les élus du territoire.

SENSIBILISATION ET PARTAGE D'EXPÉRIENCES SUR LA RÉORGANISATION DU TRAVAIL

48% des déplacements de plus de 3 kilomètres du territoire concernent les trajets domicile-travail et domicile-études.

Ce type de déplacement dit « pendulaire », de par son caractère régulier et prévisible dans le temps, offre une possibilité d'aménagement et d'optimisation. En ce sens, les participants ont identifié deux leviers d'actions : réduire ce type de déplacement par le **télétravail** et les espaces de co-working, ainsi que mutualiser les trajets via le **covoiturage**.

Le développement des outils informatiques offre la possibilité d'un déploiement conséquent du télétravail. Les participants ont mis en avant le rôle des entreprises pour le développement de cette nouvelle forme de travail, à travers leur management et au regard de leur politique RSE (responsabilité

sociale de l'entreprise). Selon les participants, les collectivités doivent également y contribuer en développant le nombre d'espace de coworking, vecteur potentiel de dynamisme pour les centres-bourgs.

Pour optimiser les déplacements domicile-travail, les participants ont recommandé d'inciter les entreprises à participer à la réduction du nombre de déplacements domicile-travail en facilitant le covoiturage, avec l'appui des collectivités. D'une part en facilitant la rencontre entre les salariés, si besoin en adaptant les horaires pour optimiser les créneaux communs de déplacement et d'autre part en proposant des outils facilitant ce rapprochement, comme l'application développée par une entreprise locale, OXYCAR. Des propositions à caractère incitatif, comme une aide financière ont également fait échos lors de ces temps d'échanges. Des propositions relatives aux possibilités d'actions des collectivités au regard de leur rôle en matière d'aménagement du territoire ont été formulé : mise à disposition de parking de covoiturage, de communication et de sensibilisation sur cette thématique.

Production d'énergies renouvelables

La question énergétique est au cœur du PCAET. L'objectif est triple : diminuer la consommation énergétique, décarboner l'énergie consommée sur le territoire et produire une énergie locale et renouvelable. Les deux premiers objectifs sont traités dans plusieurs thématiques (mobilité, résidentiel et entreprise principalement). Cet atelier porte spécifiquement sur le développement de la production d'énergies locales et renouvelables.

En 2018, la production d'énergie renouvelable sur le territoire couvre 23% des besoins énergétiques locaux. Un tiers environ de cette production provient de l'installation de cogénération de la scierie du SIAT Braun situé à Urmatt (qui est à la fois producteur et consommateur). L'objectif national vise à augmenter la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique à 32% en 2030 et 100% en 2050 !

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Les participants ont proposé d'intégrer la production d'énergie solaire, notamment le photovoltaïque, dans la commande publique. Ils ont préconisé que les collectivités installent des **panneaux solaires** pour toute construction neuve ou rénovation de **bâtiments publics**.

DÉVELOPPER LA MÉTHANISATION

La **méthanisation** a été la deuxième filière d'énergie renouvelable sollicitée après le solaire durant la concertation citoyenne. La matière organique nécessaire peut se présenter sous plusieurs formes : des matières agricoles telles que le fumier ou le lisier, des biodéchets des ménages, des déchets des collectivités et des entreprises ou encore des boues de station d'épuration.

INCITER LE RECOURS A L'AUTOCONSOMMATION

L'autoconsommation, principe selon lequel l'on produit soi-même l'énergie consommée au quotidien a été largement plébiscité au cours de la concertation, notamment par les acteurs « experts ». Selon les participants, la baisse des coûts de production des installations d'électricité à partir de sources renouvelables et la hausse concomitante du prix de détail de l'électricité, favoriseraient le développement de ce procédé. Ce principe favorise également une prise de conscience du coût énergétique et sensibilise le producteur à sa consommation.

SENSIBILISER LE GRAND PUBLIC ET PROMOUVOIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les participants ont relayé que les énergies renouvelables constituent des alternatives éprouvées pour lutter contre le changement climatique, alors qu'elles suscitent des craintes et des rumeurs. Des propositions ont porté sur la **communication au grand public** pour trier le bon grain de l'ivraie dans tout ce qu'on entend dire sur les énergies renouvelables. Les participants ont préconisé de compléter les actions de sensibilisation aux enjeux des énergies renouvelables par la promotion d'installations exemplaires.

FORMER ET SOUTENIR LES SAVOIR-FAIRE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE

Considérant que l'existence d'une ingénierie et d'un artisanat local sont une condition importante du développement des énergies renouvelables sur un territoire et permettent de maximiser le profit pour l'économie locale, plusieurs propositions ont été faites pour mobiliser, former et promouvoir un **savoir-faire local**, à savoir notamment :

- Accompagner la montée en compétences des artisans locaux
- Créer un réseau d'artisans reconnus
- Communiquer une liste d'artisans certifiés

Résidentiel

Dans un territoire où l'habitat est majoritairement pavillonaire, agir auprès des propriétaires afin qu'ils améliorent les performances énergétiques de leur bâtiment est essentiel. Plusieurs leviers d'action sont possibles : sensibiliser, conseiller, accompagner voire financer des travaux de rénovation énergétique.

Le résidentiel est le premier poste en consommation énergétique sur le territoire, devant le transport.

Les besoins de chauffage représentent près de 70% des consommations énergétiques dans une maison.

Sur le territoire Bruche Mossig, 71 % des logements sont des maisons individuelles. 43% de ces logements datent d'avant 1970 (4 ans avant la première réglementation thermique).

SENSIBILISER ET FORMER AUX ÉCO-GESTES

Le premier élément d'action sur le résidentiel porte sur les gestes de sobriété à domicile. Les participants ont plébiscité la sensibilisation autour de **gestes du quotidien** permettant de réduire la facture énergétique sans travaux ni investissement. Ils ont conseillé notamment de sensibiliser et former les plus jeunes.

COMMUNIQUER SUR L'INTÉRÊT DE LA RÉNOVATION

Les participants ont mis en avant l'importance de **communiquer** sur les gains apportés par la rénovation énergétique d'un logement. Ils ont proposé plusieurs arguments afin de convaincre les particuliers :

1. Réaliser des économies
2. Se protéger de la hausse des prix de l'énergie
3. Améliorer le confort de vie
4. De nombreuses aides existent pour financer les travaux
5. La lutte contre la pollution
6. Augmenter la valeur de son bien

FAIRE CONNAÎTRE LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT A LA RÉNOVATION

Une grande part des actions proposées dans cet atelier portaient sur la création d'un service d'accompagnement des particuliers à la rénovation, sur le plan technique et financier. Or ce service existe déjà sous la forme de **l'Espace Info Énergie** situé dans les bureaux du PETR et en permanence une fois par mois à Wasselonne et à Schirmeck. L'objectif est donc de communiquer massivement autour de ce service public gratuit et neutre pour les habitants du territoire.

SOUTENIR FINANCIÈREMENT LES TRAVAUX DE RÉNOVATION ENERGÉTIQUE

Les participants à l'atelier ont proposé aux communes et intercommunalités, ayant la compétence en matière de politique locale de l'habitat et de maîtrise de l'énergie, d'**accompagner financièrement** les travaux de rénovation énergétique. Le but est d'élargir le nombre de personnes éligibles aux aides en place et de convaincre au « passage à l'acte » des ménages les plus modestes. Plusieurs leviers d'actions ont été évoqués : tout d'abord augmenter les subventions dans ce domaine, proposer une aide de type « tiers financement » (financement des travaux par un organisme tiers grâce aux économies d'énergies futures générées par les travaux) et adapter le financement pour les foyers les plus modestes.

PROMOUVOIR LES MATÉRIAUX LOCAUX ET BIOSOURCÉS

Dans le but de garantir une coopération territoriale et une cohérence écologique, des propositions ont été faîtes pour encourager l'ensemble des acteurs de la rénovation à recourir aux **matériaux biosourcés**, c'est-à-dire issus de la biomasse d'origine animale ou végétale (ex : paille, bois, chanvre, liège…). Le bois, véritable fer de lance de l'économie locale pourrait être vecteur d'une transition écologique locale selon les participants.

Adaptation au changement climatique

Le changement climatique est déjà à l'œuvre et produit des effets irréversibles sur le territoire. Il est donc nécessaire d'anticiper les conséquences du changement climatique et chercher à réduire la vulnérabilité sociale et écologique du territoire.

PENSER UN HABITAT CONFORTABLE THERMIQUEMENT

La multiplication d'épisodes caniculaires a suscité une réflexion sur le confort des logements. Ainsi, des actions pour adapter l'habitat aux fortes chaleurs ont été formulé suivant le concept du **bio climatisme**. On peut citer par exemple la végétalisation des jardins et notamment la plantation d'arbres au sud, préconiser une orientation favorable, ou encore équiper les logements de « brise-soleil » pour protéger des apports solaires importants en été.

VÉGÉTALISER LES ESPACES URBANISÉS

Les épisodes caniculaires ont suscité des attentes au niveau de l'**aménagement** des espaces urbanisés. Première revendication quand on aborde le thème de l'adaptation au changement climatique, l'appel à la végétalisation prend de plus en plus d'ampleur. Les végétaux permettent, effectivement, de réduire la chaleur en créant de l'ombrage, mais aussi via les phénomènes d'absorption et de réflexion des rayons solaires. Vantée également pour ses vertus purificatrices de l'air, la végétalisation peut par contre être source d'allergènes et par conséquent le bon choix des essences est un paramètre essentiel. L'espace public est bien évidemment sollicité en premier lieu, mais les terrains privés ne sont pas en reste puisque des préconisations ont été faites en faveur de la **végétalisation** de foncier privé.

PRÉSERVER ET RENFORCER LES ESPACES NATURELS

L'idée soulevée ici est de défendre une **infrastructure écologique** et un réseau cohérent d'espaces naturels ; d'une part pour préserver les espaces existants et maintenir leurs fonctionnalités, et d'autre part à développer des corridors écologiques. Trois axes se sont dégagés dans les propositions de cette thématique :

- Renforcer la diversité de l'assolement
- Développer les haies bocagères
- Restaurer les zones humides

DÉVELOPPER UNE SYLVICULTURE DE QUALITÉ ET DIVERSIFIER LES ESSENCES

La Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche a organisé une concertation pour définir une stratégie sur la filière-bois et pré-identifiés 3 enjeux :

1. La gestion durable de la Forêt de la vallée de la Bruche : une vision partagée

2. La filière forêt-bois de la vallée de la Bruche : une ressource essentielle

3. La forêt de la vallée de la Bruche : des milieux fragiles à protéger

Dans le but de minimiser les risques écologiques et économiques, les débats autour de la sylviculture se sont appuyés sur les processus naturels. Les participants ont fait part du besoin d'une stratégie tendant à optimiser le traitement des écosystèmes forestiers, afin qu'ils remplissent de manière durable et rentable leurs multiples fonctions socio-économiques, et en premier lieu la **production de bois de qualité**. Une démarche de concertation au sein de la Vallée de la Bruche vise à tendre vers des forêts plus stables et plus résilientes. La diversification en essences, et dans la même logique, la diversification en âge, ont été des solutions fréquemment proposées.

PROTÉGER LA RESSOURCE EN EAU

Plusieurs actions proposées concernaient la **ressource** et l'**usage de l'eau**. Dans un premier temps, les préconisations portaient sur la capacité à stocker l'eau par des dispositifs collectifs et individuels. Puis, la sobriété dans la consommation d'eau a été évoquée, tant pour les particuliers que les professionnels.

Agriculture

L'association des fonctions économiques, sociales et environnementales de l'agriculture fait de ce secteur un enjeu clé pour une politique climat-air-énergie. D'un côté l'agriculture contribue au réchauffement climatique, de l'autre elle subit de plein fouet les évolutions du climat. Mais elle offre aussi un formidable potentiel et des solutions pour atténuer les effets du changement climatique.

STRUCTURER LES FILIÈRES ALIMENTAIRES COURTES DE PROXIMITÉ

L'alimentation occupe une place prégnante dans les préoccupations des participants à la concertation, notamment les citoyens. Le développement des **circuits courts** par l relocalisation des systèmes alimentaires, la proximité, le lien producteurs/consommateurs figurent parmi les pistes proposées.

VALORISER DE NOUVEAUX MODES DE PRODUCTION AGRO-ÉCOLOGIQUES

Les propositions issues de cet atelier visent également à soutenir les **démarches vertueuses** pour l'environnement, de leur donner de la visibilité, d'optimiser leurs extensions, mais aussi de les organiser pour qu'elles ne se nuisent pas les unes aux autres. Le passage vers l'agro-écologie nécessite du temps, c'est pour cette raison que les participants ont sollicité le soutien des collectivités pour accompagner ces installations.

FACILITER L'ÉMERGENCE DES JARDINS PARTAGÉS

Dans l'optique de développer une agriculture locale, les jardins participatifs sont proposés comme une solution pas tant pour leurs capacités d'autoproduction mais davantage pour le caractère social de ces lieux partagés. Ces jardins se fondent sur des valeurs de **solidarité**, de **convivialité**, de **lien et** de **partage** entre les générations et les cultures.

Industrie et entreprises

Les entreprises et industries ont un impact conséquent sur la problématique climat-air-énergie du territoire tant par l'utilisation d'une certaine quantité de ressources naturelles telles que l'eau, l'énergie que par leur activité. Elles peuvent contribuer fortement à l'utilisation et la production d'énergie renouvelable à l'image de la scierie SIAT Braun qui consomme 8% de la facture énergétique totale du territoire Bruche Mossig mais produit elle-même son énergie via l'installation de cogénération.

Avec 30% des consommations énergétiques en 2016, le secteur industriel est le deuxième plus consommateur d'énergie sur le territoire Bruche Mossig.

OPTIMISER L'IMPACT ÉNERGÉTIQUE

A l'instar du modèle Négawatt (sobriété – efficacité – énergies renouvelables), les actions proposées visent la sobriété énergétique, mais l'enjeu principal décelé porte sur l'efficacité énergétique des process et des bâtiments. Outre l'intérêt de produire des énergies renouvelables, plusieurs propositions d'actions misent sur la **récupération** de l'énergie non utilisée, également appelée énergie fatale.

PROMOUVOIR LES BONNES PRATIQUES AU SEIN DES ENTREPRISES

Différents leviers existent au sein des entreprises pour développer des démarches vertueuses pour l'environnement, via la responsabilité sociale des entreprises. Des actions ont été proposées pour faire la promotion des « bonnes pratiques » au sujet du process, de la gestion des déchets, du choix des fournisseurs, etc. L'objectif consiste à promouvoir les **initiatives exemplaires** dans le but d'inciter à la multiplication d'actions de ce type.

IV | CLUB CLIMAT

Les élus du territoire ont souhaité répondre de façon rapide, concrète et pragmatique à la nécessité d'agir sur ces questions environnementales avant l'adoption finale du PCAET. Ainsi, ils ont sélectionné trois thématiques issues de la concertation pour continuer les échanges fructueux de cette co-construction du Plan Climat et commencer rapidement une mise en place des actions proposées :

- **Faire connaître les bonnes pratiques du territoire** (retour d'expérience)
- **Accélérer la rénovation énergétique du résidentiel** (« Booster » l'Espace Info Energie (EIE))
- **Développer les alternatives à la voiture individuelle** (vélo/covoiturage)

Le PETR a créé un « Club Climat » pour construire avec des représentants de la société civile, une réponse opérationnelle. Cette instance repose sur quelques principes :

- **Une démarche collective au-delà des étiquettes,**
  réunissant habitants, associations, élus et entrepreneurs du territoire
- **Un espace de réflexion et d'action pour la transition ;**
  Construire le programme d'action et participer à sa mise en œuvre
- **Une ouverture d'esprit, un esprit critique et le droit à l'erreur ;**
  « Chacun a le droit de s'exprimer, nous avons le droit de nous tromper »
- **Pragmatisme et efficacité :**
  Pas de « réunionite », une démarche projet, des actions quantifiables

Plus de 50 citoyens volontaires ont participé aux ateliers du Club Climat. Trois rencontres se sont déroulées entre décembre et février sur chacune des trois thématiques. L'objectif était de rédiger des fiches actions détaillées afin d'évaluer le plus justement les enjeux, de cerner les effets attendus, de définir l'objectif de l'action, le public visé, et les étapes clefs.

FAIRE CONNAÎTRE LES BONNES PRATIQUES DU TERRITOIRE

L'atelier « valorisation des bonnes pratiques » s'est divisé en deux groupes :

- Collectivités
- Entreprises

La trame des deux sous-groupes est commune et s'est attachée à :

- Identifier le profil des acteurs concernés
- Comprendre les besoins des acteurs cibles. Le crédo : « Mettre ses pas dans ceux de l'utilisateur potentiel »

*Action 1 : **Rédiger un cahier des charges pour promouvoir les « bonnes pratiques »***

L'objectif commun des deux groupes a consisté à réaliser un cahier des charges pour définir dans un premier temps le type d'action à promouvoir, puis le ou les supports de communication. Le PETR a décidé de favoriser la réalisation rapide de cette action en assurant l'embauche d'un stagiaire pour 6

mois, à partir de juin 2020, dont les missions principales seront le recensement des bonnes pratiques et la définition d'un plan de communication.

DÉVELOPPER LES ALTERNATIVES A LA VOITURE INDIVIDUELLE

L'atelier « mobilité » s'est également divisé en deux groupes :

- Vélo
- Covoiturage

Après les premiers échanges, plusieurs orientations d'actions ont été identifié, à savoir :

- Pour le covoiturage : Organisation territoriale / Sensibilisation / Technologie
- Pour le vélo : Sécurisation et structuration des voies cyclables / Sensibilisation / Incitation
- Communs : Intermodalités / Transports en commun / Sensibilisation

VELO

Action 2 : ***Multiplier les stationnements sécurisés***

Le manque d'espaces de stationnement adéquats et la peur du vol ont un effet dissuasif sur l'utilisation du vélo.

Action 3 : ***Sensibiliser aux modes de déplacements actifs***

1 – Multiplier le « Défi au boulot/à l'école, j'y vais à vélo ! »

En 2019, 18 structures ont participé au défi (8 entreprises, 7 écoles et 3 collectivités) sur le territoire.

2 - Evènement festif autour du vélo

Action 4 : ***Développer une infrastructure cyclable sûre (site propre / séparé)***

Les pistes cyclables attirant essentiellement les cyclistes les plus vulnérables (enfants, cyclistes inexpérimentés...), il importe de veiller attentivement à ce que l'aménagement qu'on leur propose ne comporte pas de danger.

COVOITURAGE

Action 5 : ***Installation d'un service de mise en relation (Application et accueil téléphonique/ tiers lieux)***

Cette action vise à offrir un service de déplacements aux personnes non connectées et permettre le court covoiturage (courses, points multimodaux, santé, loisirs) en milieu rural

Action 6 : ***Action de sensibilisation auprès des associations et les activités de loisirs***

Actions 7 : ***Actions de sensibilisation auprès des entreprises et des agences d'intérims***

Action 8 : ***Arrêts de covoiturage organisés***

Les conducteurs apprécient qu'on leur suggère des points de départ ou d'arrivée propices au covoiturage, et qu'ils soient matérialisés sur l'espace public.

ACCÉLÉRER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU RESIDENTIEL

Les discussions ont ciblé 4 axes d'actions :

- La communication
- L'accompagnement dans les travaux
- Renforcer la confiance accordée aux professionnels de la rénovation
- Renforcer les aides financières

Pour répondre à ces problématiques, 4 actions ont été formulées :

Action 9 : ***Informer et sensibiliser les particuliers à la démarche de rénovation***

Avec les campagnes commerciales massives pour les travaux à 1€ parfois frauduleuses, la posture neutre et désintéressée de l'Espace Info Energie doit émerger dans le secteur de la rénovation.

Action 10 : ***Former des acteurs relais sur les économies d'énergies (éco-gestes et rénovation) dans le résidentiel***

Pour atteindre le plus grand nombre, l'Espace Info Energie (EIE) doit s'appuyer sur un réseau d'acteurs capable de conseiller sommairement toutes personnes et si besoin réorienter les demandes vers le conseiller de l'EIE.

Action 11 : ***Accompagner en continuité le particulier dans son parcours de rénovation***

Face à la complexité technique et administrative pour les particuliers à mener des travaux, l'action propose de renforcer le dispositif d'accompagnement. Outre le conseil sur les travaux et les subventions que dispense le conseiller, le service serait complété par un diagnostic énergétique si besoin et un accompagnement pour la coordination des travaux.

Action 12 : ***Former les artisans à la rénovation de qualité***

Une condition importante de réussite du développement de la rénovation de l'habitat et la mobilisation des professionnels pour proposer une offre adaptée aux enjeux et répondant aux attentes des particuliers.